



Jours de rtt comptabilisés avec les jours de congés payés

Par **mumu**, le **18/03/2008** à **14:06**

Dans mon entreprise il y a un accord de RTT depuis 1999, l'employeur met en place chaque début d'année un planning pour les RTT, ce planning indique les jours travaillés et les jours non travaillés dont un vendredi sur deux comme le précise l'accord. L'employeur nous impose tous les congés payés donc trois semaines en été et il nous déduit 18 jours de congés sur le bulletin de paie, mais dans ces 18 jours de congés il y a 2 jours de RTT (deux vendredis non travaillés) doit-on récupérer les jours de RTT comptabilisés dans nos congés payés?